



COMMUNIQUE DE PRESSE

Initiatives populaires relatives à l'épargne-logement

Il est temps de faciliter l'accession à la propriété de son logement

Le Conseil fédéral a décidé ce matin de s'opposer aux deux initiatives populaires visant à introduire l'épargne-logement. Celles-ci ont été lancées par les associations faitières de propriétaires, dont fait partie la Fédération romande immobilière (FRI). La prise de position du Conseil fédéral est incompréhensible. La Constitution fédérale prévoit expressément l'encouragement de l'accession à la propriété de son logement. Or, il n'existe pour l'heure aucun instrument spécifique visant à mettre en œuvre cet objectif. Il en résulte que le taux de propriétaires dans notre pays, de 38% environ, est le plus faible de tous les pays européens.

Les initiatives populaires visant à instaurer l'épargne-logement donnent la possibilité à tout contribuable domicilié en Suisse de déduire de ses revenus imposables, à concurrence de 10'000 francs par année, l'épargne affectée à l'acquisition d'un premier logement situé dans notre pays. Le contribuable peut faire valoir cette déduction pendant 10 ans au plus.

La Suisse ne compte que 38% de propriétaires de leur logement. C'est le taux le plus faible de tous les pays européens : 43% en Allemagne, 55% en France, 68% en Grande-Bretagne et même 82% en Espagne. Le désir de devenir propriétaire est pourtant avéré. Selon un sondage que la Chambre vaudoise immobilière (CVI) a fait réaliser il y a quelques mois auprès d'un échantillon représentatif, plus de 50% des locataires ont envie d'accéder à la propriété.

L'article 108 de la Constitution fédérale confie expressément la tâche à la Confédération de favoriser l'accession à la propriété de son logement. Pourtant, il n'existe aucun instrument spécifique permettant de mettre en œuvre cet objectif. Certes, les avoirs de la prévoyance professionnelle peuvent être retirés, à certaines conditions, en vue de l'acquisition d'un logement. Mais un tel retrait est fiscalisé, ce qui ne représente guère un encouragement.

La FRI se battra pour faire valoir la pertinence de l'épargne-logement, tant lors des travaux des Chambres fédérales que dans le cadre de la campagne de votation.

Renseignements complémentaires :

Olivier Feller, secrétaire général de la FRI, 079 658 31 92

Lausanne, le 18 septembre 2009